



Les présents plans sont des plans d'études qui ne sont pas destinés à la réalisation des travaux. Les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage sont tenus d'effectuer les calculs pour se mettre en conformité avec les réglementations en vigueur et notamment réglementations parasismiques et performances énergétiques. Les entreprises seront responsables des détails techniques liés au présent projet.